

Charte de l'association sportive du personnel de l'école Centrale de Nantes

La présente charte a pour objectif de fixer les principes de fonctionnement moral et sportif de l'association ainsi que les devoirs des membres. Pour plus d'informations sur la structure et l'objet de l'association, les statuts de l'association sont disponibles sur le site de l'ASP:

http://pagesperso.ls2n.fr/~lagrange-m/asp

1. Mission

L'ASP a pour mission de promouvoir la pratique sportive pour ses membres au sein du campus. Elle est ouverte à toute personne exerçant une activité professionnelle sur le campus de l'école Centrale de Nantes.

2. Devoirs

Il est demandé aux membres de respecter le matériel, les locaux mis à leur disposition et leur propreté.

Le respect des horaires est aussi un élément clé pour gérer la co-activité sur les infrastructures du campus. Les créneaux du midi sont réservés au personnel de 12h15 à 13h45.

Il est également demandé de respecter le niveau de chacun des autres pratiquants. Enfin, le port d'une tenue de sport adaptée à la pratique sportive visée est obligatoire.

3. Droits à l'image

L'association se réserve le droit de diffuser des images des membres de l'association dans un but de promotion. Si vous ne souhaitez pas être pris en photo, veuillez écrire la mention suivante en bas de page à coté de votre signature : « Je ne souhaite pas être pris en photo durant ma pratique ».

4. Inscription

Les inscriptions se font au fil de l'eau (la personne est alors membre de l'association à date de réception des éléments nécessaires à son inscription et ce jusqu'à la fin de la saison courante (fin Août de l'année courante).

La personne qui souhaite s'inscrire doit fournir un exemplaire de cette charte signée et payer le montant de son inscription aux différentes activités.

La charte signée peut être transmise au format papier papier à un des membres du bureau où par courrier électronique à l'adresse suivante : robert.boisliveau@ls2n.fr
Le paiement peut s'effectuer par chèque à l'ordre de l'ASP ECN ou par virement. Le rib est disponible sur le site de l'asp : http://pagesperso.ls2n.fr/~lagrange-m/asp
Dans le cas d'un virement, veuillez renseigner le libellé suivant : < Nom> cotisation année < Nom> cotisation année < Robert Disposition">prénom> < Robert Disposition année prenom> pren

5. Condition physique

Le pratiquant est responsable de se présenter aux séances dans une bonne condition physique et s'engage à s'abstenir dans le cas opposé. Veuillez répondre par oui ou par non au questionnaire ci dessus :

- 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?
- 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?
- 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme)?
- 4) Avez-vous eu une perte de connaissance?
- 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?
- 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?
- 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?
- 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé?
- 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

Si vous répondez oui à au moins une de ces questions, veuillez fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique visée.

En signant ce document, je m'engage à respecter les éléments de cette charte.

Fait le	à	
Nom : Prénom :		
		Signature :